

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni en salle du conseil municipal en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Mentionnée au registre et affichée au tableau d'affichage de la mairie le neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : Jean-Yves Marin, Delphine Glowiak, Francis Gervaisot, Géraldine Vincenot, Ghislaine Delorme, Anne-Marie Steinbach, Annie Voinchet, Francine Pfluger, Bruno Jaquet, Mélanie Heilmer, David Poulin, Mathieu Dhaine, Luc Hispart et Laurette Ligier.

Ludovic Front a donné pouvoir à Bruno Jaquet.
Thomas Grosjean a donné pouvoir à Luc Hispart.

Myriam Puissant est arrivée en cours de séance et n'a pas pris part au vote de la délibération 251014-01.

Olivier Rimbert est arrivé en cours de séance et n'a pas pris part aux votes des délibérations.

Absent :
Philippe Guillaume.

Ghislaine Delorme a été élue secrétaire.
Ce point a été adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 03/09/2025 a été adopté à l'unanimité.

Les délibérations suivantes ont été étudiées :

N°251014-01 : MODIFICATION DU REGIME DE PRIORITE A BRAUCOURT – RUE BERAUDI / RUE DU SOUVENIR

Afin de sécuriser l'accès de la RD 153 sur la RD 384 à l'angle de la rue Beraudi et de la rue du Souvenir, Monsieur le Maire a proposé de prendre un arrêté pour modifier le « cédez le passage » en « STOP » et de faire installer un miroir.

Ce changement de priorité entraînera la modification du marquage au sol et de la signalisation verticale.

Une convention sera rédigée par le service départemental de la voirie.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte Livière, à l'unanimité, a pris acte de ce changement et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour rédiger l'arrêté modifiant le régime de priorité à cet endroit et signer la convention qui sera rédigée par le conseil départemental de la Haute-Marne.

N°251014-02 : MARCHE DE TRAVAUX DE « REPRISE ET SECURISATION DE LA ROUTE DE LA BRECHE » - SIGNATURE D'UN AVENANT

Vu la délibération 250903-05 du 03/09/2025 attribuant le marché « reprise et sécurisation de la route de la Brèche » à l'entreprise SAS EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE pour un montant de 96 365.66 € H.T ;

Vu la proposition de l'entreprise pour la mise en place d'un enrobé à la place du bi-couche et le devis fourni de 12 991€ HT ;

Monsieur le Maire a proposé de signer l'avenant correspondant et de mettre à jour l'enveloppe de travaux à 109 356.66 € HT.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le maire à signer l'avenant à l'entreprise et toutes les pièces du marché, et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement et à l'exécution de la mission ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs pour l'obtention des subventions en fonction de l'enveloppe qui sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancée du projet.

N°251014-03 : ACHAT DE DEUX ROBOTS TONDEUSES POUR L'ENTRETIEN DU STADE MUNICIPAL

Monsieur le Maire a informé le conseil qu'une étude est en cours pour l'achat de deux robots tondeuses pour l'entretien des espaces verts du stade municipal d'Eclaron.

Une négociation étant en cours, il a proposé de voter une enveloppe de 17 000 € HT pour cet investissement.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livièvre, à l'unanimité, a approuvé l'enveloppe proposée d'un montant HT de 17 000 euros ; a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cet investissement ; a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides pour le financement de ce projet.

N°251014-04 : VENTE PROPRIETE 19 RUE DES BELLES PRAIRIES A SAINTE-LIVIERE – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°18

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil de la vente de la propriété située 19, rue des Belles Prairies à Sainte-Livièvre. La propriété s'étend de la rue Sainte-Libaire à l'angle de la rue des Butoches jusqu'à la rue des Belles Prairies.

Un emplacement réservé avait été matérialisé à l'élaboration du dernier PLU afin d'augmenter la visibilité des véhicules venant de Sainte-Livièvre en direction de la route de Champaubert et du Lac du Der.

Monsieur le Maire, en accord avec les futurs acquéreurs, a proposé un prix d'acquisition fixé à 8€ le m² pour un triangle approximatif de 7m x 7m soit environ 25 m² correspondant à une enveloppe approximative de 200 euros à laquelle il faudra ajouter les frais de notaire.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, a validé l'enveloppe proposée pour l'acquisition d'une partie de l'emplacement réservé N°18 à Sainte-Livièvre ; a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

N°251014-05 : ANNEE SCOLAIRE 2025/2026 - DISPOSITIF DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE « SOUTIEN AUX CLASSES DE DECOUVERTE »

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil du dispositif « soutien financier aux communes – classes découvertes des écoles maternelles et primaires » proposé par le conseil départemental.

Il a proposé de déposer une demande d'aide pour un projet à venir à l'école de voile de Braucourt. Le devis transmis par le centre culturel haut-marnais s'élève à 6055€ HT (établissement non soumis à TVA).

Les communes font l'avance et déposent une demande d'aide sur la plateforme du conseil départemental qui verse 50% de la subvention communale, plafonnée pour notre commune à 2547€ pour 175 élèves.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, a validé l'enveloppe proposée de 6055€ HT pour le projet à l'école de voile de Braucourt ; a autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de soutien financier au conseil départemental dans le cadre du dispositif « soutien aux classes découvertes des écoles maternelles et primaires ».

**N°251014-06 : FRICHE INDUSTRIELLE ET ANCIENNE LIGNE DE CHEMIN DE FER –
APPROBATION DOCUMENT D'ARPENTAGE - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES
DIFFERENTS LOTS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 241029-03 du 29 octobre 2024 pour
le 4^{ème} lot**

Monsieur le Maire a rappelé les prix de vente des différents lots :

1^{er} lot : Total de 2 ha 05 a 38 ca proposé à l'entreprise ROSSETTI (via SCI ERROS) pour un montant de 155 000 euros (acte de vente du 20/05/2025)

2^{ème} lot : Total de de 06a 40 ca proposé à M. VAUCAIRE Damien (via SCI DALO2M) pour un montant de 9 600 euros (acte de vente du 27/02/2025)

3^{ème} lot : Total de 10 a 93 ca proposé à Mme MINISINI Lucette pour un montant de 4 372 euros (acte de vente du 14/02/2025)

4^{ème} lot : Partie T pour 7 a 45 proposée à M. CARLOT Philippe pour un montant de 2 980 euros (base de 4€ le m²).

5^{ème} lot : Total de 08 a 74 ca proposé à M. ROUSSEL David (via SCI de l'ETUI) pour un montant de 29 000 euros (acte de vente du 14/02/2025).

6^{ème} lot : Partie S pour 11 a 71 ca proposé à M. HUMBERT Sébastien et Mme GAILLARD Christelle pour un montant de 4 684 euros (acte de vente du 14/02/2025).

7^{ème} lot : Partie A pour 10 a 35 ca sur la base de 4€ le m²
Partie Q pour 02 a 96 ca sur la base de 8€ le m²
Soit un total de 13 a 31 ca proposé à M. AMANN John (via SCI)

En contrepartie, M. AMANN John cède à la commune :

Parcelle AE 183 pour 28 ca
Parcelle AE 185 pour 18 ca
Parcelle AE 188 pour 16 ca
Soit un total de 62 a sur une base de 8€ le m²

Soit une somme totale de 4 140 + 2 368 – 496 = 6 012 euros. (acte en cours de rédaction)

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil qu'une modification a dû intervenir sur le 4^{ème} lot pour modifier la surface vendue en tenant compte du cours d'eau. Un nouveau découpage a été réalisé par le géomètre pour une surface de 638 m² à 4€ le m² soit 2552€. Il a proposé de modifier la délibération initiale pour correspondre à ces nouveaux éléments.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, a validé le tarif fixé à 2552€ pour la vente du 4^{ème} lot à M. et Mme Carlot Philippe ; a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes correspondants à cette vente.

AFFAIRES DIVERSES

Projet pédagogique en cours : Francine Pfluger a exposé au conseil un projet en cours de finalisation financière pour organiser un séjour dans l'Aube pour 2 classes. Monsieur le Maire confirme la participation communale qui sera établie en fonction du coût final.

Programme 11 novembre : Monsieur le Maire propose de laisser à l'identique des années précédentes, à savoir :
- 10h à Sainte-Livièvre
- 10h30 à Braucourt
- 11h30 à Eclaron.

Destruction des nids de frelons asiatiques : Monsieur le Maire rappelle la démarche pour une prise en charge communale : il faut contacter la Mairie qui contactera le prestataire pour la prise de rendez-vous. Avec la taille et la tombée des feuilles à l'automne, des nids peuvent apparaître.

Aménagement de l'ancien site Technipal : un projet d'aménagement est à l'étude pour desservir les parcelles à l'arrière du site, avec création des réseaux eau/assainissement/électricité/téléphonie/fibre. Une sécurisation des accès est également prévue. Des demandes ont été reçues pour l'installation de bâtiments artisanaux.

Théâtre : une troupe « Bord de scène » propose une représentation en lien avec le lac du Der sur un ton humoristique. La date est fixée au jeudi 11 décembre 2025 à la salle des fêtes d'Eclaron. La prestation sera à la charge de la commune mais l'entrée sera gratuite.

Eclairage public : une commande a été passée pour changer les éclairages « boules » des lotissements en lampadaires à led. Une aide du fonds verts est prévue pour cet investissement qui avait été inscrit au budget.

Traversée de Sainte-Livière : les barrières en bois sont en place. Le scotch réfléchissant et les fleurs restent à installer.

Réhabilitation de l'ancien presbytère : le géomètre a repris des mesures pour transmettre au maître d'œuvre. Le chiffrage est en cours.

Colis et repas des aînés : les courriers partiront prochainement. Les personnes de 65 et plus sont conviées au repas. Les personnes de + de 70 ans peuvent aller au repas ou choisir un colis qui leur sera livré à domicile.

SCOT : au stade de l'enquête publique, des réunions sont prévues à Saint-Dizier les 21/10 et 04/11.

Conseil d'école : Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés rencontrées au sein des services communaux périscolaires pour gérer certains comportements enfants/parents. Des points seront évoqués au conseil d'école notamment en matière de transport en bus pour les enfants de Braucourt et Sainte-Livière.

Changement de prestataire des repas à la cantine depuis le 1^{er} septembre : les retours sont positifs.

QUESTIONS DIVERSES

Un conseiller demande pourquoi le puits devant la Mairie annexe de Braucourt a été démonté ? Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la salle conviviale de la Mairie annexe de Braucourt et de la nécessité de libérer de l'espace pour créer une place de stationnement « personnes à mobilité réduite ». Une dalle en préfabriqué sera prochainement installée. La commission d'accessibilité doit rendre un avis prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45